

# L'Etoile de la Mer

«Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer ...  
levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie.»

(Saint Bernard de Clairvaux)



N° 584 – Février 2014  
Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon  
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

## Situation critique

**C**hers fidèles, soyons bien clairvoyants, et ne nous laissons pas abuser ! Dans le diocèse de Fréjus-Toulon, aussi bien sur le littoral que dans le moyen Var, il ne manque pas de prêtres en soutane et de **messes traditionnelles**. Mais pouvez-vous assister à ces messes, chers fidèles ?

Si vous avez compris qu'il faut être fidèle à la Foi catholique, sans compromission avec

l'erreur, avec l'hérésie moderniste véhiculée par le concile Vatican II, avec l'esprit œcuménique qui ressort de la nouvelle messe, **vous ne devez pas assister à ces messes « tridentines »**. Pourquoi cela ?

La messe traditionnelle est bien évidemment excellente **en elle-même** : elle perpétue le sacrifice de Notre Seigneur sur la croix et elle est la source de toutes les grâces. Mais distinguons bien : la messe **en elle-même** et la messe **dans sa réalisation concrète, sa célébration**. La célébration de la messe dépend de certains facteurs : notamment le **prêtre** qui célèbre, et le **cadre, le contexte** dans lesquels la messe est célébrée.

Le **célébrant** peut avoir une doctrine orthodoxe ou moderniste, ou plus ou moins entachée de modernisme. Rappelons que tous les évêques, participant au concile Vatican II (1962-1965), célébraient la messe dite de saint Pie V. Cela n'a pas empêché le modernisme de triompher ! Or, nous devons conserver intacte la **Foi catholique** et ne pas nous exposer à la perdre ou à la diminuer. Donc, nous ne devons pas nous soumettre à



La Présentation de Jésus au Temple (Fra Angelico, c. 1440)

**L**ors de la **Présentation de l'Enfant-Jésus au temple** (fêtée le 2 février), Marie offre déjà son Fils en sacrifice. « Dans l'Annonciation, elle a accepté d'être la Mère de son Dieu ; en ce jour, elle consent au sacrifice de ce Fils bien-aimé. Un ange l'avait saluée pleine de grâce ; Siméon la salue pleine de douleurs.

« Ce divin Sauveur a déjà offert son Cœur à son Père céleste, en entrant dans ce monde ; aujourd'hui, **c'est d'une manière solennelle qu'il renouvelle son oblation par les mains de sa Mère**. Il veut que ce soit au temple de Jérusalem ; qu'un prêtre de l'ancienne loi soit témoin de son offrande ; que son sacrifice du calvaire soit prédit et que sa Mère soit annoncée aux générations futures, comme associée à la grande immolation de la Victime divine.

« Il a voulu une Mère selon son Cœur, et il l'appelle à se sacrifier avec Lui, à partager toutes ses souffrances, à boire à son calice d'amertume, à servir de prêtre au pied de la croix. Voilà bien le Cœur de Jésus qui s'ouvre, et je puis y lire la sublime révélation par laquelle **Notre-Dame est invitée à souffrir avec Jésus sur la terre, comme elle est invitée à régner avec Lui dans le ciel.** » (Notre-Dame du Sacré-Cœur espérance des désespérés du R.P. Jouet, p. 67-68)

Abbé Michel Rebourgeon



l'enseignement d'un prêtre qui ne professe pas intégralement la Foi catholique et/ou ne dénonce pas publiquement, comme il le doit, les erreurs et les fauteurs d'erreurs qui minent la Foi catholique. Et pour cela, **nous ne devons pas assister à leur messe**. Attention, nous ne prétendons pas que chacun, selon ses critères, doit juger de la qualité de l'enseignement d'un prêtre ; non, c'est le Magistère constant de l'Église, la Tradition, qui est la référence et qui est juge.

Le **contexte** aussi a une grande influence sur la célébration de la messe traditionnelle. Qui dira que c'était la même chose d'assister à la messe d'un prêtre non assermenté et à celle d'un prêtre « jureur » ? Qui dira que c'est la même chose, en Chine, d'assister à la messe au sein de l'église patriotique et dans le cadre de l'Église souterraine, persécutée ? Qui dira que c'est la même chose d'assister à la messe dans le cadre de la communion avec « l'Église conciliaire », moderniste, et dans celui de l'attachement à l'Église de toujours ? Qui dira que c'est la même chose d'assister à la messe dans le contexte du **ralliement** (qui impose le silence, en public, sur les erreurs conciliaires et les tenants de ces erreurs et qui commande la reconnaissance, au moins implicite, de la légitimité de la nouvelle messe et du concile Vatican II) et dans le cadre de la Tradition, sans compromission ?

Il faut choisir ! Et certains se sont déjà laissé gagner. Attention, **il y va de l'honneur de Notre Seigneur** !

En effet, il est évident que mettre Notre Seigneur au même rang que les faux dieux est une injure au vrai Dieu et un sacrilège. Or, la religion issue du concile Vatican II exalte la dignité de la personne humaine, la **conscience de l'homme** et les place au sommet de tout. À tel point que **la conscience de chacun doit être respectée jusque dans ses croyances** (cf. *Dignitatis humanae*, n° 2).

Cela, **c'est faire injure à Notre Seigneur qui a droit à régner sur toutes les consciences**, sur toutes les personnes. Donc, soutenir le concile Vatican II, ne pas dénoncer ses erreurs publiquement, c'est participer à l'injure faite à Notre Seigneur, à la ruine de la Foi dans le Règne universel de Jésus-Christ.

Et, est-ce que **collaborer**, ou au moins **ne pas dénoncer** ceux qui travaillent à propager l'esprit du concile et ceux qui célèbrent la nouvelle messe protestantisée et œcuménique, n'est pas participer, au moins matériellement, à cette injure faite à Notre Seigneur ? Est-ce que les prêtres qui célèbrent la messe traditionnelle, dans le cadre d'une collaboration avec les évêques et les prêtres qui propagent l'esprit du concile Vatican II, ne partici-

pent pas, même sans s'en rendre compte, à cette injure faite à Notre Seigneur ? **Loin de moi de juger les dispositions de chacun, les intentions personnelles, d'en vouloir à quiconque, de manquer d'estime et de charité envers ces prêtres**. Mais, objectivement, dans les faits, c'est une participation à une œuvre qui ruine la Foi catholique. Et, conséquemment, aller à la messe de ces prêtres, c'est **cautionner, soutenir aussi, à travers eux, cette œuvre de destruction de la Foi catholique**. Il faut être ferme sur **les principes** ! Et voir les principes, et y déroger au cas par cas, en prétextant qu'il n'y aura pas de conséquence fâcheuse et que l'intention est bonne, c'est toute l'attitude du libéral qui vit dans l'inconséquence. C'est déjà la voie de la trahison.

À cette occasion, je voulais attirer votre attention sur un autre point. Gare aux expressions que nous pourrions employer ! Il est des **mots piégés** ! Comme « interruption volontaire de grossesse » (il faut dire tout simplement ce qui est : avortement) ; comme « droit de mourir dans la dignité » (disons bien : euthanasie) ; comme « liberté de professer sa foi » (oui, en précisant que c'est pour la seule foi catholique ; pour les autres croyances, on parlera de tolérance, dans certains cas, mais pas de liberté) ; comme « forme extraordinaire et forme ordinaire du rite romain » (soyons bien clairs et parlons de ce qui est : la **messe catholique** et la **nouvelle messe protestantisée et œcuménique**).

Il ne faut pas s'endormir, s'embourgeoiser, se laisser chloroformer, anesthésier ! **Nous devons réagir**, il y va de l'honneur de Dieu, de la Foi catholique, de la Sainte Église ! Je compte sur vous tous, chers fidèles ! Attention à la dérive, à la compromission qui est une trahison. Resserrons les rangs. **Gardons le bon cap**, sous la protection de Notre-Dame Étoile de la Mer et de saint Joseph, Chef de la Sainte Famille et Patron de l'Église universelle et de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Abbé Michel Rebourgeon

## Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin  
2221 av. de la Résistance  
83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18 h 30 (sauf 1<sup>er</sup> vendredi du mois)
- samedi : 7 h 45 (sauf 1<sup>er</sup> du mois)

Église Sainte-Philomène  
125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9 h 30 et 18 h 30  
sauf : Noël, Pâques, Pentecôte,  
Assomption et deux derniers di-  
manches de septembre (se rensei-  
gner)

Semaine :

- jeudi : 18 h 30
- 1<sup>ers</sup> vendredi et samedi du mois :  
18 h 30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,  
83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi et samedi : 8 heures
- mardi et jeudi : 7 h 15
- mercredi et vendredi : 9 h 05
- vacances scolaires : 8 heures  
(se renseigner)

## Conférences et réunions

- **Conférence spirituelle et doctrinale**, par M. l'abbé Rebourgeon. Sujet : *Les principes de l'Écriture Sainte (suite)*. À Toulon, **vendredi 14 février**, à 19h20, au Prieuré (après la messe).
- **Réunion des Foyers Chrétiens**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 14 février**, chez M. et M<sup>me</sup> Goullioud. Sujet : *Étude comparée de la messe traditionnelle et de la messe de Paul VI (suite)*.
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 21 février**, au Prieuré, à 19h20 (après la messe). *Étude comparée de la messe traditionnelle et de la messe de Paul VI.*

## Annonces diverses

- Nous allons continuer à **prier publiquement** pour que les canonisations des papes Jean XXIII et Jean-Paul II n'aient pas lieu, mais aussi pour l'honneur de la Sainte Église et pour que la consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie soit enfin accomplie, selon les vœux de Notre-Dame !
- Je vous invite à venir nombreux à la **journée d'adoration à l'église Sainte-Philomène le vendredi 7 février**, premier vendredi du mois. Le Saint Sacrement sera exposé de 9 heures à 18h20 et sera suivi de la messe à 18h30. On s'inscrira, par heure, sur une feuille qui sera remplie après les messes dominicales. Au mois de mars, ce sera le jeudi 6 (voir ci-après).
- Le **samedi 15 février, à 17 heures, à l'église Sainte-Philomène : concert spirituel** par le chœur des garçons de l'École Saint-Joseph-des-Carmes pour aider à financer la construction de la future chapelle de cette école qui scolarise 250 élèves. Le concert sera suivi de la messe à **18h30**.
- M. l'Abbé Rebourgeon s'absentera du **24 au 28 février** pour suivre la Session de théologie au Séminaire de Flavigny.
- **Jeudi 6 mars : journée d'adoration du Très Saint Sacrement, en la chapelle du Prieuré, de 10 heures à 18h20**, dans le cadre de l'Adoration Perpétuelle des prieurés de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.
- Notre **pèlerinage annuel à Cotignac** aura lieu le **dimanche 9 mars** prochain.

## Chronique

### Pèlerinage en Terre Sainte du 29 décembre au 5 janvier

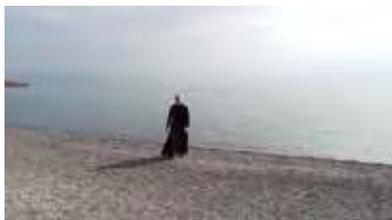
Avant goût de la projection audiovisuelle (date non encore fixée)



◀ Groupe des pèlerins à Nazareth



▶ Grotte de l'Annonciation



◀ Lac de Tibériade, à Tagba



▶ Synagogue de Capharnaüm



◀ Mont des Béatitudes



▶ À Jérusalem



◀ Géthsémani



▶ Grotte de la Nativité



◀ À Brignoles, les Rois Mages...



▶ 60 ans de mariage de M. et M<sup>me</sup> Gaultier à Ste Philomène, le 26 janvier

## Saint Jean de Matha, le 8 février

**S**aint Jean de Matha, né vers 1160 à Faucon, près de Barcelonnette, bien au-delà de La Verdrière, fut consacré à Dieu dès sa naissance par sa mère.



Faucon, couvent trinitaire

Envoyé étudier à Aix par Euphémus, son noble père, il visitait l'hôpital le vendredi, et par ailleurs reversait aux pauvres ce qu'il recevait de ses parents pour ses distractions légitimes. Puis notre Gavot<sup>1</sup> vécut en ermite, avec l'accord de son père, près de Faucon. Visité par trop d'amis, il obtient de son père d'aller étudier la théologie à Paris où il reçut le doctorat et commença à enseigner en tant que laïc, ce qui indigna le clergé. C'est pourquoi il accepta d'être ordonné prêtre en 1193.

Au cours de sa première messe, il se résolut, inspiré par le Ciel, à sauver les chrétiens captifs des mahométans. Avant d'exécuter sa résolution, il voulut faire une retraite ; sur un signe divin, il trouva l'ermitage où saint Félix de Valois vivait depuis plusieurs années, dans la Brie. Jean s'ouvrit à Félix de son songe, et Félix s'associa au vœu de fonder un ordre afin de délivrer les chrétiens.

Trois fois avertis en songe, ils partirent pour Rome vers la fin de 1197, afin de recevoir du pape l'approbation de leur fondation. Innocent III, élu pape le 8 janvier 1198, les accueillit et prescrivit un jeûne et des prières pour éclairer la question. Deux prélats rédigèrent la règle du nouvel institut que le pape approuva par une bulle en 1198, qu'il appela Frères de l'ordre de la Très Sainte Trinité<sup>2</sup> pour le rachat des captifs, et pour lequel il nomma Jean premier Ministre général. Le pape imposa que l'habit religieux fût blanc avec une croix rouge et bleue sur la poitrine, d'où le

surnom de *Frères Rouges* que l'on donnera en Angleterre aux trinitaires. Le pape dit aux deux fondateurs : « Votre vocation vous associe à la mission rédemptrice du Sauveur, et par conséquent aux humiliations et aux douleurs du Calvaire ; l'habit que je vous donne vous le rappellera sans cesse. Blanc, il vous dira la pureté de cœur et d'intention que vous devez toujours avoir ; azur, la pénitence et la mortification dans laquelle vous devez vivre ; rouge, que votre charité doit être ardente et votre dévouement sans bornes. » Ils eurent de nombreux disciples, permettant la fonda-



Saint Jean de Matha

tion de plusieurs monastères surtout en France, où Philippe II *Auguste* les agréa, et où on leur donna le surnom de *Mathurins*, parce que leur prieuré parisien se trouvait aux abords d'une chapelle St-Mathurin. Le pape, quant à lui, fit don de l'église et de l'hospice St-Thomas-in-Formis, sur le Mont Coelius.

Jean de Matha envoya des religieux accompagner les comtes de Flandre et de Blois, et d'autres seigneurs croisés, en partance pour la Palestine. Les religieux instruisaient les soldats, soignaient les malades, et, en terre mahométane, tâchaient de racheter des captifs. En 1201, Innocent III écrivit une lettre au roi du Maroc recommandant deux Trinitaires envoyés en ce pays pour libérer des captifs. Ce roi permit aux religieux de racheter 186 chrétiens asservis. En 1202, Jean de Matha alla à Tunis où il en délivra plus de 110. Il se rendit ensuite en **Provence** où il recueillit tant de fonds qu'il libérera un grand nombre de chrétiens prisonniers des Maures d'Es-

pagne et y érigea de nombreux hospices. En 1210, Jean de Matha rejoint Tunis où il exhorte les chrétiens dans les chaînes à supporter leurs maux par esprit chrétien et à préférer mourir plutôt que de renoncer à leur Foi. Y ayant racheté 120 chrétiens asservis, il les embarqua pour l'Europe. Mais les mahométans irrités par son zèle ôtèrent le gouvernail et déchirèrent les voiles du vaisseau... Jean pria le Ciel de prendre la conduite du vaisseau, puis ayant tendu les manteaux de ses comparses en forme de voiles, il s'agenouilla sur le tillac, le crucifix à la main, psalmodiant durant tout le trajet : le bateau arriva à Ostie en peu de jours !

De là, se sentant décliner, il alla à Rome où il finit ses jours dans l'austérité, non sans y avoir prêché la pénitence et prodigué des œuvres de miséricorde. Il amena ainsi de nombreux pécheurs au repentir. Jean de Matha décéda à Rome le 17 décembre 1213.

Le corps de Jean de Matha reposa d'abord dans un tombeau de marbre blanc en l'église St-Thomas de Rome tenue par les trinitaires jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; l'église abandonnée, la sépulture du saint est négligée jusqu'à ce qu'en 1655, sans permission, deux trinitaires espagnols, secondés par le procureur de leur Ordre, eurent soustrait les reliques de leur fondateur pour les placer dans le couvent des Trinitaires déchaussés de Madrid. Jean de Matha était vénéré comme saint dans son ordre qui se basait sur une introuvable bulle du pape Urbain IV de 1262. En 1679, le bienheureux pape Innocent XI transféra sa fête au 8 février ; ce n'est qu'en 1694 que le pape Innocent XII lui appropria une canonisation équipollente<sup>3</sup>. Le pape Benoît XIV, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, enverra au couvent madrilène le tombeau originel. Paul VI a réduit sa fête aux calendriers locaux en 1969.

L'ordre Trinitaire donna douze papes à l'Église !

Abbé Laurent Serres-Ponthieu

1 Les Provençaux de la côte appellent par ce sobriquet les Provençaux alpins.

2 Nous n'avons pas le dieu des mahométans !

3 Canonisation dispensant de la procédure usuelle en raison de traditions probantes. Mode selon lequel, François a canonisé le Bx Pierre Favre, autre prêtre alpin, le 17 décembre 2013... pile 800 ans après le décès de S. Jean de Matha !